

MAIRIE de LE VAUX

31540

Tél. 05 61 83 00 17

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe**

Monsieur le Maire du VAUX (31540)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Arrête :**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PINEL Laure	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	sans

Article 2 : (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	0	

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUX, le 10.10.2025

Le Maire,
C.MORIN

Notifié le : 10.10.2025

Signature :



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>